

La loi et le Président de la République sous la Veme République

Par **Melou**, le 10/06/2012 à 11:07

Bonjour!

Une question me hante depuis mon partiel de constit (le 29 avril, et on attend toujours les résultats...)

Notre sujet était "La loi et le Président de la République sous la Veme République".

J ai voulu me cantonner au sujet donc je n'ai traité que des lois stricto sensu, donc de ses initiatives législatives en période de concordance, de la promulgation des lois et de la demande d une seconde délibération, j ai essayé de parler de tous les types de lois (constit, organiques, ordinaires et référendaire) et l'apport que le Président peut avoir concernant ses lois. J'ai également parler du fait que pendant l'application de l'article 16 il peut se substituer au parlement et donc prendre des lois

Cependant je ne parle aucunement des règlements et je ne sais pas si c'est une erreur car en effet "la loi" aurait pu être compris dans le sens général (je ne sais pas si je suis clair..) M'enfin, qu'en pensez-vous? Aurais-je dû parler des règlements?

Par **Melou**, le 11/06/2012 à 16:56

Aucun avis ? :O :(

Par **Olivia76**, le 12/06/2012 à 20:25

Mmmm, je ne suis qu'en L1 (enfin bientôt en L2), mais je dirais que logiquement, si le sujet est "la loi", il faut le comprendre comme "la loi" et non pas "la loi and co".

Donc, à moins d'être un peu tordu, je pense que les règlements n'ont pas leur place dans cette dissert. Même si, cela dépend peut-être aussi de la problématique retenue :)

Par **gregor2**, le 12/06/2012 à 23:02

Bonsoir, quel était votre plan Melou ? On peut essayer de donner notre avis si vous voulez un petit tour de grand huit émotionnel avant vos résultats

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **13/06/2012** à **09:08**

Bonjour,

Ce qui est un peu embêtant, dans ce genre de formulation, c'est qu'elle peut recouvrir plusieurs sujets.

Ne dit-on pas que pendant son mandat, un PR est "au-dessus des lois", parce que protégé par son immunité. Voir le cas Chirac et "l'épée de Damoclès" actuelle de notre maintenant ex-PR.

Pour le reste, il est clair qu'en période de concordance, le PR "téléguide" l'action du PM et du gouvernement. D'ailleurs, justement, l'ex en question a eu une formule sympa à destination de son PM en début de mandat sur ce sujet.

Donc, dans l'optique de Malou, j'aurais quand même prévu au moins un couplet sur le sujet. Quitte à annoncer qu'on ne traitera que la partie "Lois" au sens strict du terme dans la suite.

Par **Melou**, le **13/06/2012** à **10:28**

Tout d'abord merci d'avoir répondu.

Oui Olivia c'est ce que j'ai fait de peur de ne faire un hors sujet..

Gregor, je ne me souviens plus de mon plan :S je sais que j'ai traité de l'initiative de toutes les lois, de l'incursion de l'article 16, de la promulgation des lois, de la seconde délibération que le président peut demander mais dans quel ordre j'ai traité cela sur le moment sincèrement je ne m'en rappelle pas.. :(

Camille, c'est bien c qui me faisait peur. C'est vrai qu'une sous-partie sur le sujet aurait sûrement été la bienvenue mais j'avais entre autre peur de comment j'allais formuler et insérer cela dans mon sujet.

J'ai mes résultats demain, je vous dirais ma note..

Par **Meryem QORCHI**, le **13/06/2012** à **11:25**

Bonjour Melou,

Personnellement la première question que je me poserais pour ce genre de sujet c'est pourquoi la Vème République??? pourquoi pas la Loi et le PR de la République tout court???? Bien sûr c'est pour faire ressortir une exception de cette Période bien déterminée, c'est qu'il y a un changement dans le rôle du Président (plus ou moins impliqué) faire un rapprochement entre la loi du PR sous la Vème République et celle du PR sous les républiques précédentes aura pour but de ressortir le cycle d'évolution pour l'élaboration

d'une loi.

Revenant à ta question. Le règlement, il sert à quoi?? il a pour but d'assurer l'application d'une loi, ou de réglementer des matières nouvelles émanant du pouvoir réglementaire (dic. Larousse)

Le règlement est inférieur à la loi selon la hiérarchie des normes.

si je fait référence à des définitions c'est pour vous montrer l'utilité de définir tout mot clé (ou notions) du sujet, et par conséquent délimiter le sujet et faire ressortir une problématique plus étroite.

Je ne pense que traiter du règlement aura une place dans ce sujet à moins l'évoquer dans une conclusion (bien sur en suivant mon raisonnement que je traiterais la question par comparaison aux Républiques précédentes).

P.S. : tout dépend du choix de ton raisonnement et de la problématique posée.

Bon courage !! :)

Par **gregor2**, le **13/06/2012** à **23:15**

[citation]J ai mes résultats.demain, je vous dirais ma note..
[/citation]

ça marche, on vous soutiendra ;) je n'aurais également parlé que de la loi (si ça peut vous rassurer entre aujourd'hui et demain :p)

Par **Melou**, le **14/06/2012** à **17:02**

J ai eu 8 à l'examen de constit :s mais 11,1 au 2nd semestredonc je passe en L2 :D